

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### ARTICLE 1. OBJET DU CONTRAT

Après avoir visité les installations du club et/ou avoir pris connaissance des prestations proposées, des horaires d'ouvertures du club : du lundi au vend. de 7h à 22h, le samedi et dimanche de 9h à 19h (clients majeurs) – du lundi au vend. de 9h jusqu'à 20h30, le samedi de 10h jusqu'à 15h et le dimanche de 10h jusqu'à 12h (clients mineurs), et après avoir consulté le règlement intérieur du club affiché à l'accueil, l'abonné déclare souscrire à un abonnement, nominatif avec le club OASIS GYM l'autorisant à utiliser les installations et à bénéficier des prestations proposées par le club : cours collectifs de fitness avec coach et en virtuels (planning disponible à l'affichage ou en ligne sur le site internet du club), installations de musculation, cardio-training, cross training, et sauna. En cas d'arrêts prolongés des cours collectifs avec coaches ou d'une fermeture exceptionnelle du club, un report d'abonnement égal à l'arrêt sera proposé par le club.

L'accès au club, en dehors des heures de permanence est possible à partir de 2 personnes pour des raisons de sécurité. Nos conditions générales de ventes, le règlement intérieur et notre politique de confidentialité (RGPD) sont disponibles à l'affichage à l'accueil et sur [www.oasisgym.fr](http://www.oasisgym.fr).

### ARTICLE 2. FORMULES D'ABONNEMENT – FRAIS D'ADHESION

Avant toute adhésion, il est possible d'effectuer un essai gratuit sur 1 semaine pour 4 cours collectifs et/ou d'acheter une séance à l'unité à 10€ pour la musculation – cardio training – cross training. Cette séance payée pourra être déduite des frais d'adhésion pour tout abonnement souscrit sur le mois en cours. Les formules d'abonnement proposées par le club sont :

\*1 séance 10€, payable en 1 fois CB, chèque ou espèces / \*1 semaine 20€ + 10€ (carte de membre), payable en 1 fois CB, chèque ou espèces / \*10 séances 100€ + 10€ (carte de membre), payable en 1 fois CB, chèque ou espèces

\*1 mois 49,90€ ou 2 mois 99,80€ en formule standard / \*1 mois 43,90€ ou 2 mois 87,80€ en formule étudiant/couple (par pers.)/cezam, payable en 1 fois CB, chèque ou espèces.

\*Formule « Sans Engagement avec un minimum de 3 mois d'abonnement jusqu'à résiliation du contrat » à 39,90€ par mois pour une formule standard ou 33,90€ par mois pour une formule étudiant/couple (par pers.) / cezam . 1<sup>ère</sup> mensualité payable par chèque, CB ou espèces puis par prélèvement mensuel (fournir un RIB).

Les frais d'adhésion pour une formule Standard sont à 59€, pour une formule étudiant/couple/cezam sont à 39€. Les frais d'adhésion sont payables pour tout nouvel abonnement au club ou lors d'un réabonnement (si arrêté égal ou supérieur à 12 mois).

\*EMS Electrostimulation (pas de frais d'adhésion) : 1 séance : 35€ à l'unité. Abonnement « Sans engagement » : 110€/mois (4 séances par mois d'EMS) / 149€ par mois (4 séances par mois + accès illimité à toutes les activités de la salle). Tenue EMS non compris dans l'abonnement. Voir prix affiché à l'accueil concernant l'équipement. Paiement abonnement Sans Engagement EMS : 1<sup>ère</sup> mensualité CB/chèque ou espèces puis par prélèvement (fournir un RIB).

La carte du club est nominative et ne peut être prêtée. En cas de perte de carte ou carte détériorée, elle sera facturée 5€. En cas de rejet de prélèvement, le paiement devra se faire directement à l'accueil du club sur le mois en cours. A partir de 2 rejets de prélèvements consécutifs, la carte de membre sera bloquée jusqu'au paiement des mensualités dues. Si aucune régularisation n'est effectuée, l'abonnement sera résilié. Lors de la réinscription, la personne devra s'acquitter à nouveau des frais d'adhésion même si l'ancien abonnement a été souscrit avant les 12 mois requis initialement.

### ARTICLE 3. OPTIONS PROPOSEES PAR LE CLUB : ENTRAINEMENT PERSONNEL – COACHING – ELECTROSTIMULATION

\*Bilan corporel Inbody 15€ l'unité, 50€ les 4 bilans. \*Programmes d'entraînements niveau débutant à 24€ (inclus 2 bilans Inbody + explication de prog.), niveau intermédiaire à 39€ (inclus 2 bilans Inbody + explication de prog.), niveau avancé à 75€ (inclus 2 bilans Inbody - les séances d'explication pour programme avancé ne sont pas incluses. Prix : 60€ l'unité ou 550€ pack 10 séances de coaching personnalisé). Les programmes peuvent s'acheter au moment de l'inscription ou à tout moment durant la durée du contrat. Coaching individuel à 60€ l'unité ou 550€ le pack de 10 séances pour les adhérents ou non-adhérents. Inclus dans tout abonnement, une séance sur RDV avec coach pour la présentation et bonne utilisation du matériel. EMS Electrostimulation séance à l'unité : 35€, forfait Sans engagement pour 4 séances/mois : 110€/ mois, forfait Sans engagement pour 4 séances/mois + accès illimité à toutes les activités de la salle : 149€/ mois.

### ARTICLE 4. RESILIATION OU SUSPENSION – FORMULE SANS ENGAGEMENT (AVEC UN MINIMUM DE 3 MOIS D'ABONNEMENT JUSQU'À RESILIATION)

A l'initiative de l'abonné : Pour toute résiliation, préavis de 30 jours minimum à adresser soit par courrier en recommandé avec AR à l'adresse du club ou par mail dans la page « contact » du site internet du club [www.oasisgym.fr](http://www.oasisgym.fr). L'abonnement peut être suspendu pour des raisons médicales ou professionnelles ou scolaires sur présentation d'un justificatif. L'abonnement pourra être suspendu pour un départ en vacances, si la durée est supérieure à 1 mois sur présentation d'un justificatif. Le fait de ne pas fréquenter le club, quelles que soient la période et la raison, ne peut entraîner de réduction, remboursement, ou prolongation de l'abonnement, ni de cession de carte à une tiers personne.

A l'initiative du club OASIS GYM : L'abonnement sera résilié par le club pour les motifs suivants : - en cas de fraude dans l'utilisation de la carte d'abonnement, - en cas de défaut de paiement, étant précisé qu'un premier incident de paiement donne lieu à la suspension de la carte d'abonnement en attendant la régularisation, mais que deux défauts de paiement consécutifs ou non, non régularisés, peuvent donner lieu à la résiliation du contrat. En cas d'incidents de paiement (1 ou 2 incidents), l'adhérent sera redevable des paiements rejetés et devra régulariser sa dette à l'accueil du club.

### ARTICLE 5. ASSURANCES, RISQUES

Le club est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de son personnel. L'adhérent déclare souscrire une police d'assurance au titre de sa propre responsabilité civile, le couvrant de tout dommage qu'il pourrait causer à des tiers ou à lui-même, de son propre fait, pendant l'exercice de ses activités dans l'enceinte du club. Nous rappelons que la manipulation des poids et haltères doit se faire avec vigilance pour éviter toutes dégradations ou accidents. La pratique d'un sport s'accompagne de risques. Toute personne novice, débutante ou mineure est tenue de prendre un rendez-vous avec un des coaches du club à la première séance pour l'explication du fonctionnement des installations mises à disposition. Ce 1<sup>er</sup> rendez-vous pour une initiation est gratuit et inclus dans les formules d'abonnement proposées par le club. Il est possible d'avoir recours à un coach personnel soit lors de l'achat d'un programme niveau débutant, intermédiaire, ou avancé ou dans le cadre de séances de coaching individuel. En cas de doutes sur votre condition physique, il est recommandé de demander l'avis d'un médecin avant toute pratique en salle. La présentation d'un certificat médical d'aptitude est obligatoire lors de l'inscription. Des casiers individuels à fermeture traditionnelle (cadenas) sont mis à disposition dans le vestiaire homme et le vestiaire femme. Le cadenas de sécurité étant et restant propriété de l'adhérent. L'adhérent prendra soin de ranger ses affaires dans un des casiers et de le fermer avec son cadenas pour la sécurité de ses objets personnels. Il est fortement déconseillé d'apporter des objets de valeurs au club.

### ARTICLE 6. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL – DROIT A L'IMAGE

Pour l'exécution du contrat, nous collectons et disposons de certaines données à caractère personnel. Oasis Gym traite vos données à caractère personnel de manière appropriée et prudente, le tout dans le cadre de la loi et de la réglementation applicables à la protection des données personnelles, tel le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Le traitement informatique du dossier de l'abonné dans le cadre de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, lui ouvre un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données du dossier. Pour user de cette faculté, l'abonné doit s'adresser au service clientèle du club ou adresser un mail à [dpo.oasisgym@gmail.com](mailto:dpo.oasisgym@gmail.com). Notre politique de confidentialité (RGPD) est disponible sur [www.oasisgym.fr](http://www.oasisgym.fr)

Bien que le club ne procède à aucun démarchage téléphonique, vous avez le droit de vous enregistrer sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique appelée Bloctel. Vous pouvez vous enregistrer à la liste d'opposition sur le site [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr) ou par courrier postal à l'adresse suivante : Worldline - Service Bloctel CS 61311, 41013 BLOIS Cedex.

L'adhérent donne un droit à l'image au club pour toutes publications lors d'événements sur ses réseaux sociaux ou son site internet. L'adhérent sera averti avant toute publication et sera en mesure de refuser ou d'accepter la diffusion de l'image.

### ARTICLE 7. VIDEO SURVEILLANCE – ALARME - APPELS D'URGENCE

Le club dispose d'un système de vidéo surveillance pour préserver la sécurité des personnes et des biens ; d'un système alarme et d'extinction automatique des lumières qui se déclenchent automatiquement après chaque fermeture le soir à 22h et le week-end à 19h. Les adhérents sont priés de regagner les vestiaires 15 min avant les heures de fermeture pour éviter tout déclenchement du système d'alarme. Un téléphone rouge est disponible au niveau de la porte d'entrée du club, uniquement pour les cas d'urgence, en dehors des heures d'ouverture d'accueil (touche 1 : responsable – touche 2 : police).

ARTICLE 8. RÈGLEMENT INTÉRIEUR : L'adhérent déclare se conformer au présent règlement intérieur, y adhérer sans restriction ni réserve et respecter les consignes.

### ARTICLE 16. LOI APPLICABLE – RECLAMATION - LITIGES

Pour toutes réclamations ou litiges, merci de contacter le club par mail à [oasisgyminfo@gmail.com](mailto:oasisgyminfo@gmail.com). Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, notre société a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : SAS CNPM - MÉDIATION - CONSOMMATION. En cas de litige ou de réclamation non résolu après avoir contacté le club, le consommateur pourra déposer sa réclamation sur le site : <http://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à CNPM - MÉDIATION – CONSOMMATION 27, avenue de la Libération – 42400 SAINT-CHAMOND.

Les présentes conditions générales de vente sont en vigueur à compter du 20 mars 2023.